

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 06 Juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le **six** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 30 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

Présents :

MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Mahmoud NOUI, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

Procurations :

Philippe COLOMBANI à Marc MONTAGNE
Philippe PAILHE à Jérôme PUJOL
Françoise MIALHE à Leila ROUDEZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		
	Présents : 26	Procurations : 3	Absents : 0
OBJET : Budget Principal de la Commune - Reprise et affectation du résultat 2019	Date d'affichage :		08 juillet 2020

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement qui apparaît au Compte Administratif 2019 du budget principal de la Commune et des anciens budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour un montant de **2.868.543,07 €**.

Vu le l'excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 1.888.965,67 €.

Vu la délibération du 06 juillet 2020 sur le transfert des excédents des budgets clôturés de l'eau et l'assainissement au profit du SIVAT

Vu l'état des restes à réaliser qui s'élèvent à 2.143.357,00 € en dépenses et 469.983,98 € en recettes, soit un déficit de **1.673.373,02 €**.

Il est proposé d'affecter :

⇒ **126.819,70 Euros** en réserves au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés »

⇒ **2.704.287,92 Euros** en report de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 30 Juin 2020,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation suivante du résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à **2.868.543,07 €** :

⇒ **126.819,70 Euros** en réserves au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés »

⇒ **2.704.287,92 Euros** en report de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

- **DIT** que cette affectation est reprise au budget primitif du budget principal de l'exercice 2020.

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL.



Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du
AUSSILLON, le
Le Maire,
Fabrice CABRAL.